

Permanences sur 6 sites du territoire creusois :

AUBUSSON :

2Cube - Pépinière d'entreprises
10 Avenue des Lissiers — 23200 AUBUSSON

BONNAT :

LE CHAI
22 rue Grande - 23220 BONNAT

BOURGANEUF :

L'Agora C.A.V.L.
2 Rue du Dr Butaud - 23400 BOURGANEUF

BOUSSAC :

LA BOUTIQUE
9 Rue du 11 Novembre - 23600 BOUSSAC

GUERET :

CCI de la Creuse
8 avenue d'Auvergne - 23000 GUERET

LA SOUTERRAINE :

Maison de l'Economie et de la Formation du Bassin Ouest Creuse
Place Joachim du Chalard - 23300 LA SOUTERRAINE

PRISE DE RENDEZ-VOUS OBLIGATOIRE

CONTACTS

Par mail : vae@creuse.cci.fr

Par téléphone : 05 57 57 55 66



Maison de l'Economie - 8 Avenue d'Auvergne - 23000 GUERET

www.creuse.cci.fr



POINT REGIONAL CONSEIL VAE



Validation des Acquis de l'Expérience

Valorisez vos compétences
et votre expérience professionnelle



Qu'est-ce que la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) ?

La VAE est un droit individuel qui permet l'obtention de toute ou partie d'un diplôme, titre à finalité professionnelle ou certificat de qualification.

En lien avec la certification visée, votre expérience professionnelle est validée par un jury.

Qui peut entreprendre une VAE ?

Toute personne ayant au moins un an d'expérience salariée, non salariée ou bénévole dans le domaine du diplôme visé peut entreprendre une VAE.

Un accueil de proximité est proposé à tout moment de sa démarche, quels que soient son âge, son statut et son niveau de formation.

Que peut-on obtenir par la VAE ?

- > un diplôme ou titre professionnel délivré par l'Etat,
- > un diplôme délivré au nom de l'Etat, par un établissement d'enseignement supérieur,
- > un titre d'un organisme de formation public, consulaire ou privé,
- > un Certificat de Qualification Professionnelle - CQP.

Les certifications accessibles par la Validation des Acquis de l'Expérience sont enregistrées dans le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP).

Pourquoi entreprendre une VAE ?

La VAE permet de :

- > Faire reconnaître son expérience, ses compétences et ses savoir-faire ;
- > Evoluer dans son emploi ;
- > Préparer une reconversion professionnelle ;
- > Trouver un emploi ;
- > Se présenter à un concours ;
- > Reprendre des études en réduisant le temps et à moindre coût.

Retrouvez toutes les informations sur le site du gouvernement

www.vae.gouv.fr

Qu'est-ce que le Point Régional Conseil VAE ?

Le Point Régional Conseil VAE, financé par la Région Nouvelle-Aquitaine, vous informe, vous oriente et vous conseille gratuitement sur la démarche de VAE.

Il vous aide à vérifier la pertinence de votre démarche VAE et à choisir la certification la plus adaptée.

La CCI de la Creuse est Point Régional Conseil VAE

Le Point Régional Conseil VAE de la CCI de la Creuse vous propose :

- > Des réunions d'information collective sur différents sites, sur inscription
- > Des entretiens individualisés et personnalisés sur rendez-vous afin de vous aider dans votre démarche VAE

Cela permettra :

- > analyser votre demande ;
- > aider à la prise de décision ;
- > choisir la certification et vous orienter vers l'organisme certificateur correspondant ;
- > préparer le dossier de recevabilité ;
- > mobiliser les financements pour l'accompagnement VAE.

Une démarche employeur

Un appui conseil auprès des RH pour aider l'entreprise à analyser les enjeux de la VAE, connaître la VAE et définir un plan d'actions.



Numéro Unique

05 57 57 55 66

